



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1275-286

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-286 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1001 de façon à prohiber les usages industriels**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 19 mai 2020.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 20-06-10-12 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 10 juin 2020 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille vingt (2020) sous le numéro de certificat VD 2020-02.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)